Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Dickey, a proposé, secondé par l'honorable M. Botsford,

Que la Pétition du dit John Robert Martin, de la ville de Cayuga, dans le comté de Haldimand, province d'Ontario, demandant un acte pour la dissolution de son mariage avec Sophia Stinson, seit maintenant lue et reçue.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été sur division résolue dans l'affirmative.

La pétition de John Robert Martin a été alors lue et reçue.

L'honorable M. Christie a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just.

Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-General soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir Hugh Allan ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir Hugh Allan et ses associés et le Gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir Hugh Allan ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énongant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du Pacifique sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire; par qui et quand elles ont été souscrites; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général; le nom de la banque où il est maintenant déposé; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été requs.

Aussi une liste des noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal. le 11 février dernier; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites; le nombre d'actions demandées par chaque personne; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque; et dans les cas où il peut y avoir en transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le nombre des actions souscrites sur les livres ouverts pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique dans les capitales des provinces du Canada, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les démandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle à été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres au Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.